



SOG
SCHWEIZERISCHE OFFIZIERSGESELLSCHAFT

SSO
SOCIETE SUISSE DES OFFICIERS

SSU
SOCIETA SVIZZERA DEGLI UFFICIALI

DÉVELOPPEMENT DE L'ARMÉE: CRITÈRES / REVENDICATIONS

**Prise de position de la
Société Suisse des Officiers
du 25-06-2011**



Table des matières

I. Introduction	4
II. Politique de sécurité	6
1. Introduction	6
2. Menaces, potentiels, risques et dangers	6
3. Neutralité	8
4. Stratégie	8
5. Coopération	9
6. Bilan	10
III. Modèle de service	11
1. Obligation de servir et le système de milice	11
2. Consolidation du système de milice	12
3. Service civil	13
4. Modèles alternatifs du service militaire	13
5. Bilan	15
IV. Armée	16
1. Développement	16
1.1. Consolidation et corrections de défauts	16
1.2. Décision du Conseil fédéral du 26 novembre 2008	16
1.3. Société et économie	17
1.4. Doctrine et concept de l'armée	18
2. Missions	18
2.1. Introduction	18
2.2. Défense	18
2.3. Soutien aux autorités civiles	19
2.4. Promotion de la paix	19
3. Organisation / Structures	20
3.1. Ancrage régional	20
3.2. Conduite de l'armée	20

3.3. Composantes militaires.....	21
3.4. Formations d'application et d'engagement	21
3.5. Base des forces armées.....	21
3.6. Effectifs	21
3.7. Réserve	22
3.8. Disponibilité.....	22
3.9. Infrastructure.....	23
3.10. Modèle de l'obligation de servir	23
3.11. Personnel professionnel	23
4. Instruction.....	24
4.1. Instruction de base	24
4.2. Instruction des cadres.....	24
4.3. Coopération internationale	25
5. Technologie / Armement.....	25
5.1. Equipement	25
5.2. Niveau technologique.....	26
5.3. Remplacement partiel du Tigre	26
5.4. Politique d'armement	26
6. Finances.....	26
6.1. Processus de planification.....	26
6.2. Sécurité financière.....	27
6.3. Financement extraordinaires.....	28
7. Bilan	28
V. Revendications.....	29

I. Introduction

- Le 23 Juin 2010 – environ 11 années après son dernier rapport – le Conseil fédéral présente au Parlement un nouveau rapport sur la politique de sécurité¹. Pour la concrétisation des conséquences dérivées du développement de l'armée, le Conseil fédéral a en outre adopté le 1er Octobre 2010 un rapport sur l'armée². Depuis le 31 Mars 2011 il existe un rapport complémentaire³ que la commission de politique de sécurité du Conseil des Etats a demandé au DDPS. Les documents ont déclenché des discussions sur la situation actuelle, comme sur la future conception de l'armée. Ces dernières sont à saluer, car la Société Suisse des Officiers s'attend à ce que les discussions mèneront à un consensus viable sur la politique de sécurité et sur l'armée et mette fin aux querelles irresponsables qui sont menées autour de ces sujets.
- Le travail de conception et de planification est rendu difficile par la décision du Conseil fédéral du 26 Novembre 2008⁴ qui, sur la base de considérations financières, demande la réduction d'un quart de l'effectif de l'armée. Cette approche est un non sens sur un plan intellectuel et sécuritaire. Fixer les moyens avant de s'être mis d'accord sur les prestations attendues n'est pas acceptable.
- En considérant que dans le système politique suisse, non seulement le parlement et le gouvernement, mais aussi le peuple prennent des décisions sur la politique militaire et de la sécurité, les efforts dans le sens d'un consensus sont à rechercher dans toute la mesure du possible. La base doit être une solution réalisable, qui doit être approuvée par la majorité du peuple. Des positions extrêmes ne mèneront à rien.
- La Société Suisse des Officiers considère qu'il est important d'exposer sa position et ses revendications au sujet du développement de la politique de sécurité en général et de l'armée en particulier. Elle prend en compte en premier lieu les intérêts de l'armée et de sa composante essentielle, l'homme. La SSO souli-

1 Rapport du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale sur la politique de sécurité de la Suisse du 23 juin 2010.

2 Rapport sur l'armée 2010 du 1er octobre 2010.

3 Rapport complémentaire du DDPS du 28 mars 2011 au rapport sur l'armée 2010.

4 „Le Conseil fédéral a décidé, en date du 26 novembre 2008, que le DDPS devait, parallèlement au rapport sur la politique de sécurité, élaborer un plan visant à la réduction immédiate de l'effectif de l'armée compte tenu de l'évolution démographique attendue pour la période 2010 – 2025. Cette réduction devrait impliquer également une diminution du matériel utilisé. Ce dernier pourrait ainsi être entretenu et modernisé avec les moyens financiers prévus à cet effet. Le plan de réduction devrait aussi prendre en compte la problématique de l'alimentation des cadres de milice. Le rapport sur la politique de sécurité doit établir un nouvel équilibre entre les tâches et les moyens, en tenant compte des données stratégiques et de la planification financière ordinaire. Une intensification plus étendue de la coopération internationale dépend de l'évaluation des besoins en matière de sécurité et doit être acceptable sur le plan de la politique intérieure.” (Rapport sur la politique de sécurité 2010, page 54).

gne les caractéristiques très spéciales de notre pays auxquelles s'ajoutent, à côté du haut degré de démocratie et d'une compréhension de la propre politique de l'État, les régions linguistiques et les mentalités très différentes selon les régions du pays. Il s'agit là d'un élément essentiel à la cohésion nationale.

- Afin de clarifier ses positions la Société Suisse des Officiers résume ses principales revendications en 23 points.
- Ce document définit donc la prise de position adoptée le 6 juin 2011 par le comité de la Société Suisse des Officiers. De plus, il fut favorablement pris en compte à la conférence des présidents du 25 juin 2011.

II. Politique de sécurité

1. Introduction

- L'armée est un instrument clef de la politique de sécurité de la Suisse.
- Les différentes conditions cadres de la politique de sécurité et les prestations individuelles des partenaires de la politique de la sécurité influencent la conception de l'armée et son développement. C'est pour cela qu'il faut les définir séparément.

2. Menaces, potentiels, risques et dangers

- Le rapport sur la politique de sécurité 2010 contient une description sur les tendances actuelles pour la Suisse en ce qui concerne la politique de sécurité à moyen terme et également sur les menaces et les dangers actuels. Il est à déplorer la faiblesse du rapport pour ce qui concerne l'identification des intérêts stratégiques du pays.
- Le catalogue des menaces, des potentiels, des risques et des dangers est à compléter dans le domaine de la prolifération des armes nucléaires, de la menace par des armes à longue portée, de la guerre de l'information et de menaces potentielles à long terme qui sont le résultat de l'évolution démographique et du combat pour l'eau, l'énergie et d'autres ressources. Il s'agit ici de menaces réelles que la Suisse ne peut pas affronter seule.
- La Société Suisse des Officiers prend ces menaces très au sérieux et attend du Parlement et du Conseil fédéral, que soient clarifiées les mesures abordables financièrement, possibles à elle seules et où une coopération doit être prise en considération, sans toutefois hypothéquer la neutralité dont bénéficie la Suisse.
- Dans les cinq à quinze ans, la Suisse se verra confrontée à une multitude de menaces, de risques et de dangers. En toute conscience de sa vulnérabilité avérée, la Suisse doit prendre des mesures appropriées afin d'être prête au plus grand nombre de menaces et dangers possibles, indépendamment de leur probabilité.
- L'imprévisibilité de l'évolution de la situation globale, mais aussi européenne est justement le facteur qui rend la catégorisation des risques, en risques plutôt probables et risques plutôt improbables, extrêmement délicate et peu fiable. Il n'y a pas de critères fiables pour la probabilité qu'un événement survienne ; hypothèses et estimations sont risquées et aléatoires. Face à l'insécurité

stratégique il est impératif de travailler avec une matrice de risques, qui démontre aussi bien la probabilité d'occurrence, la conséquence de celle-ci et l'étendue des dommages causés.

- La politique à tendance à évaluer les menaces seulement sur leur probabilité de survenir à court terme (législature). Cela sous-tend que les menaces, en particulier les potentiels menaçants à longue durée, soient systématiquement sous-estimés. Pour cette raison les menaces doivent être examinées minutieusement en fonction de leur dangerosité.
- L'instrumentation de la politique de sécurité de l'État est à orienter systématiquement sur les menaces les plus dangereuses. Dans ce cas de figure les rapports de temps sont à prendre en compte ; la mise en place d'une capacité militaire spécifique exige habituellement au moins 15 ans. Pour cette raison il est irresponsable de vouloir réduire la capacité militaire de la Suisse d'avantage.
- Le rapport sur la politique de sécurité prend note que, malgré sa faible probabilité, la possibilité de l'emploi de violence de la part de forces armées étrangères à l'encontre de la Suisse reste toujours un risque qui, à cause de sa dangerosité élevée, est d'une grande pertinence pour la politique suisse de sécurité. A ce sujet notons l'augmentation de plus de 50% au cours des 10 dernières années des budgets liés à l'armement dans le monde. On doit constater avec regret que la pacification n'est pas un objectif atteignable en l'état actuel des choses.
- Le fait est qu'il existe toujours de grands potentiels militaires dans les régions environnantes et à plus grande distance de la Suisse, qui sont capables de mettre en œuvre un conflit militaire en Europe, qui pourrait également affecter la Suisse, implique qu'il serait irresponsable de ne pas conserver un cœur de compétences suffisamment fort pour être rapidement réactivé. De plus, au niveau mondial comme en Europe, les armées sont modernisées malgré les pressions budgétaires.
- Par conséquent, l'armée, comme seul moyen militaire dans le domaine de la politique de sécurité, doit continuer d'être même dans le futur, en mesure d'empêcher ou, si nécessaire, de repousser l'utilisation de forces militaire sous toutes ses formes contre la Suisse au sol comme dans l'air ou dans l'espace électromagnétique et cybernétique.
- Le rapport sur la politique de sécurité doit, en ce qui concerne le catalogage des menaces, faire l'objet d'une révision régulière à chaque nouvelle période de législature. Un nouveau rapport devrait être rédigé périodiquement (environ tous les 10 ans). Ce

procédé méthodique est à respecter continuellement, indépendamment des majorités politiques ; celles-ci ne modifiant en rien les intérêts stratégiques de notre pays.

3. Neutralité

- La neutralité armée de la Suisse est un fait qui doit être maintenu. Elle est un moyen pour atteindre des buts stratégiques. La neutralité est également dans l'intérêt de nos pays voisins. Ceci dit, Il faut observer son contenu de base, qui est de rester en dehors des conflits des puissances européennes.
- La politique de neutralité doit être conçue de façon à ce qu'elle serve à prendre en compte les intérêts stratégiques de la Suisse de manière efficace.
- L'adhésion à une alliance comme par exemple l'OTAN n'entre pas ligne de compte à ce stade. D'autant plus, qu'à l'heure actuelle, l'OTAN se trouve dans une période de changements radicaux et se transforme de plus en plus, d'une alliance de défense, à une coalition d'intervention à l'échelle planétaire. La Suisse n'a pas d'intérêt stratégique à défendre dans ce contexte.
- Notre neutralité n'exclut en aucun cas que la Suisse collabore ponctuellement avec des pays européens pour la défense contre des menaces hors de l'Europe.

4. Stratégie

- Il est vrai que, marqué par la continuité et le pragmatisme, le rapport sur la politique de sécurité poursuit une stratégie de politique de sécurité qui prend en considération la neutralité, le fédéralisme, un maximum d'autonomie politique de la Suisse et un besoin minimal de coopération. Il s'agit là de faire montre de cohérence. Il est illusoire de vouloir prôner une politique de sécurité liée à une coopération supranationale qui n'existe pas sur le plan politique.
- A juste titre, le rapport estime que le principe « sécurité par la coopération » est à retenir. Il démontre d'une façon pertinente, qu'au niveau national, la coopération des partenaires de la sécurité doit être fortement améliorée.
- Dans le rapport la description « réseau national de sécurité de la Suisse » correspond, en relation avec les réductions des coûts constants dans le domaine de la sécurité au niveau fédéral, cantonal et communal, à une nécessité impérative. Toutefois les mécanismes de ce réseau de sécurité ne sont pas indiqués assez concrètement dans le rapport, afin qu'il puisse en être déduit

une conception fonctionnelle avec l'obligation nécessaire des partenaires.

- La possibilité mais aussi la nécessité du travail en commun avec l'étranger sont à déterminer plus en profondeur en ce qui concerne le développement de l'armée et plus précisément en ce qui concerne le développement militaire. Selon la Société Suisse des Officiers il s'agit pourtant moins de questions sur la coopération lors des opérations que de questions sur l'instruction. L'engagement de nombreux systèmes interarmes ne peut être qu'entraîné à l'étranger.
- Malgré un certain nombre d'approches prometteuses la portée de la stratégie sur la politique de sécurité est en soi trop peu claire. De toute évidence elle est l'image de points de vue très différents au sein du Conseil fédéral. Cette situation inquiète, s'agissant d'un domaine de la responsabilité exclusive de l'Etat dont les enjeux dépassent largement la politique au sens politique du terme.
- Les réponses sur les questions stratégiques, à savoir si les buts de la politique de sécurité sont principalement atteints de façon autonome et indépendante, sont de signification cruciale pour la compréhension et le développement des mesures et instruments démontrés dans les chapitres 5 et 6 du rapport sur la politique de sécurité 2010.
- Aussi longtemps que la stratégie sur la politique de sécurité n'est pas clairement définie dans son ensemble pour les prochaines années, les réflexions sur les instruments de la politique de sécurité faites dans le rapport sont, au moins en partie, incomplètes.
- La Société Suisse des Officiers attend que la stratégie sur la politique de sécurité soit clairement définie, tout particulièrement en ce qui concerne la capacité de coopérer avec l'étranger, en prenant en compte la situation de sécurité en Europe. C'est seulement sur la base d'une stratégie sur la politique de sécurité complète et précise que pourront être assignées aux divers outils de la politique de sécurité des tâches claires et les fonds nécessaires.

5. Coopération

- La volonté d'agir pour la sécurité par la coopération signifie créer les conditions essentielles qui améliorent la capacité de coopérer sans créer de dépendances.

- La coopération nationale est, tout comme la coopération internationale, donnant-donnant. Pour les services de renseignements la coopération est indispensable.
- La Suisse est tenue d'utiliser les moyens de coopération à disposition de façon pragmatique et d'en faire un usage adéquat et spécialement d'approfondir la coopération politico-militaire avec l'étranger dans les domaines de l'instruction, de l'équipement, des services de renseignements, la défense contre avions, les missions internationales de paix et la défense de menaces transfrontalières. En outre elle peut fournir des prestations à hautes valeurs ajoutées, dans différents domaines.
- La coopération peut avoir lieu bilatéralement ou également multilatéralement, par exemple en participant à des exercices internationaux ou à des programmes internationaux de sciences ou de développement.
- Le domaine de la coopération doit donc viser les prestations de niche là où la Suisse bénéficie de compétences éprouvées et démontrées, comme par exemple NRBC (armes nucléaires, radiologiques, bactériologique, chimiques) transport aérien, déminage, sanitaire, aide en cas de catastrophe, soutien policier, etc.

6. Bilan

- Dans le futur, la Suisse doit continuer à tout mettre en œuvre afin de protéger la liberté et la sécurité des citoyens et des citoyennes et sauvegarder l'indépendance du pays.
- Elle doit s'en tenir à la neutralité armée.
- Elle doit couvrir seule, autant que possible, ses besoins en matière de politique de sécurité. Elle doit disposer pour cela d'outils politiques efficaces pour la sécurité.
- Elle doit créer les conditions favorables afin de coopérer en particulier et selon ses besoins, dans les domaines des services de renseignements, de la défense contre avions, le soutien de la paix et de l'instruction et des prestations de niche.
- La stratégie sur la politique de sécurité de la Suisse est à définir clairement. Cela doit être fait en tenant compte de l'environnement européen.

III. Modèle de service

1. Obligation de servir et le système de milice

- La Société Suisse des Officiers insiste sur la préservation de l'armée d'aujourd'hui sur la base du système de milice et de l'obligation générale de servir. L'armée de milice Suisse a fait ses preuves. Elle est capable d'évoluer et de s'adapter et, par voie de conséquence, aura un avenir prometteur.
- Dans le rapport sur la sécurité 2010, le Conseil fédéral s'en tient à juste titre à l'obligation générale de servir et au système de milice.
- Aussi longtemps que, selon la majorité, l'adhésion de la Suisse à une Alliance n'est pas envisageable et aussi longtemps qu'il est demandé toute la gamme de prestations d'aujourd'hui, l'armée de milice avec l'obligation générale de servir restera la solution la plus plausible, efficace et raisonnable.
- Les points forts de l'armée de milice sont entre autres :
 - La proximité de l'armée suisse et du peuple mène à la transparence ;
 - Large répartition des responsabilités ;
 - Ancrage de l'activité étatique et sociale dans la population et l'économie ;
 - Contrôle démocratique et proche de la Constitution fédérale ;
 - Représentativité sociale du personnel militaire ;
 - Utilisation de compétences civiles et haute qualité de prestations ;
 - Par rapport aux troupes permanentes : Utilisation uniquement si nécessaire, bon marché ;
 - Flexibilité ;
 - Disponibilité variable.
- Les points faibles de l'armée de milice sont entre autres :
 - Astreinte au service ;
 - Possibles inégalités face à l'obligation de servir ;
 - Fluctuations de l'acceptation sociale et économique ;
 - Engagement difficile lors de missions de maintien de la paix ;
 - Capacité limitée à engager des systèmes complexes ;
 - Coûts indirects ;
 - Niveau moyen de l'instruction.
- Dû à une population restreinte en Suisse, le système de milice est seulement viable avec une l'obligation générale de servir.

- La suppression de l'obligation générale de servir et du système de milice conduirait à une adaptation et à une réduction irréaliste des missions de l'armée, à l'armement d'autres organisations professionnelles, également à une transition insidieuse à une armée professionnelle et la résultante inévitable d'adhérer à une alliance de défense.

2. Consolidation du système de milice

- Il faut réintroduire une différenciation de l'aptitude à servir et l'harmoniser avec les fonctions à remplir.
- Le système doit être en mesure, après un recrutement convenable, d'accueillir tous les aptes au service et non pas seulement ceux d'entre eux qui peuvent être intégrés au mieux à cause de diverses restrictions financières.
- L'égalité devant l'obligation de servir est une condition sine qua non au bon fonctionnement du système de milice. L'obligation de servir doit être appliquée de manière conséquente.
- La politique doit reconnaître le service militaire comme un service pour le pays et faire en sorte qu'il n'en résulte pour l'astreint au service militaire aucun désavantage dans la formation professionnelle et dans le marché du travail.
- L'encadrement n'est aujourd'hui plus garanti; une des raisons majeures au manque de cadre est liée à l'introduction d'une inégalité de traitement importante en matière de durée de service. Tandis que les cadres sont tenus de remplir leurs obligations jusqu'à plus de 36, 44, voir 50 ans), la troupe peut être libérée des obligations militaires avant la trentaine (militaires en service long plus tôt). Cet état de fait doit être corrigé en licenciant la troupe à l'âge de 36 ans.
- Il est aussi possible d'imaginer pour les conscrits des mesures incitatives afin de rendre le service militaire attractif. Ceux-ci peuvent être de nature financière ou organisationnelle.
- Les formations civiles et militaires doivent être mieux coordonnées et harmonisées.
- Il doit être ajouté à la formation militaire des modules qui peuvent être pris en compte dans les formations civiles.
- La conduite des formations doit être prise en charge en premier lieu par des cadres de milice. Il faut cependant renoncer à l'introduction d'une réglementation à quotas.
- Le pourcentage de services longs de maximum 15 % doit être maintenu. Une augmentation affaiblirait la milice en CR et cache

le danger d'un passage progressif à une armée de conscrits. De plus la haute disponibilité à l'engagement des formations de service long n'est pas nécessaire, elle conduit vers des engagements étrangers aux missions de l'armée.

- Les responsabilités de la formation et de la conduite des cadres de milice ne doivent pas être séparées.

3. Service civil

- La possibilité d'accomplir un service civil doit seulement être mise à disposition des conscrits, chez lesquels il est avéré qu'ils ne peuvent concilier le service militaire avec leur conscience.
- Afin de prouver l'incompatibilité avec le service militaire, l'audition devant une commission d'admission doit être réintroduite.
- Le délai de trois mois pour le dépôt de la demande au service civil est à appliquer sans exception. Le changement du service militaire au service civil est à exclure.
- Le service civil n'est pas un instrument de la politique de sécurité, même si la loi sur le service civil lui attribue des contributions dans le cadre de la coopération nationale des organes de sécurité.

4. Modèles alternatifs du service militaire

- La Société Suisse des Officiers se livre à une discussion ouverte au sujet d'autres modèles de service, tels que le service volontaire ou l'armée professionnelle. De manière pragmatique elle évalue les avantages et les inconvénients de chaque modèle tout en tenant compte de la politique d'état et des aspects sociopolitiques.
- Il importe peu de discuter sur les modèles du service militaire, dont la réalisation est économiquement impossible, politiquement douteux, et sans avenir en politique sérieuse. Au lieu de ça le système de milice à déjà fait ses preuves et est à améliorer là où il le faut aux conditions actuelles.
- Les conditions cadres de la politique de sécurité actuelle n'imposent aucun changement vers un autre modèle du service militaire. Aucun autre modèle n'offre des avantages décisifs par rapport au système actuellement en cours.
- Tous les modèles alternatifs de service militaire ont une chose en commun : Aucune des missions de l'armée actuellement en vigueur ne peut être remplie sans faire de coupes massives dans le profil des prestations attendu. Des engagements à l'étranger se-

raient plus difficiles à effectuer et les engagements subsidiaires pour la sécurité ou des opérations globales de défense seraient pratiquement impossibles.

- La Société Suisse des Officiers évalue les forces et faiblesses des différents modèles alternatifs de servir avec l'importance sur les points mentionnés comme suit :

Modèle de service	Forces	Faiblesses
Obligation générale du service à la communauté	<ul style="list-style-type: none"> - Préservation de l'égalité face aux obligations militaires - Contribution solidaire - Personnel suffisant et qualifié 	<ul style="list-style-type: none"> - Distorsions du marché économique - Bureaucratization - Délégation de la solidarité - Nature obligatoire, pas compatible avec la CEDH
Armée permanente et obligatoire (« Armée de service long »)	<ul style="list-style-type: none"> - Mixité sociale - Socialisation et effet d'intégration sur les jeunes conscrits - Intégration du civil et du militaire - Disponibilité à l'engagement - Coûts directs du personnel moyen - Mobilisation aisée - Exploitation des systèmes complexes moins limitée 	<ul style="list-style-type: none"> - Caractère obligatoire - Possibles inégalités face à l'obligation de servir - Faible mixité de l'âge - Scission entre troupe de milice et cadres professionnels - Déploiement difficile lors de missions de maintien de la paix - Coûts indirects - Niveau d'instruction moyen

Modèle de service	Forces	Faiblesses
Armée professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Délestage de l'économie - Absence d'obligation / aucun refus de servir - Coûts indirects du personnel bas - Coûts réels - Haut niveau d'instruction - Haute disponibilité - Emploi pour des missions à l'étranger possible 	<ul style="list-style-type: none"> - Risques d'aliénation civilo-militaire - Manque de flexibilité de l'effectif - Difficulté du contrôle démocratique - Difficultés de recrutement - Déresponsabilisation de l'économie - Evtl. sélection négative du personnel - Pas de représentativité sociale - Coûts directs du personnel disproportionnés - Création artificielle d'emplois / Nécessité de trouver des engagements palliatifs par temps calme (à l'étranger)
Armée volontaire	<ul style="list-style-type: none"> - Absence d'obligation / aucun refus de servir - Aucun problème d'égalité face aux obligations militaires (Au sens formel) - Incorporation de l'expérience civile - Coûts indirects du personnel bas 	<ul style="list-style-type: none"> - Recrutement difficile - Compétence limitée - Pas de représentativité sociale - Nécessite une forte acceptation sociale et économique - Coûts directs moyen du personnel - Faible potentiel de mobilisation

5. Bilan

- Le modèle suisse d'armée de milice a fait ses preuves. Il est évolutif et c'est dès-lors un modèle d'avenir.
- L'obligation de servir et le système de milice sont à maintenir. Le système de milice doit être renforcé par des mesures ciblées.
- La politique doit mieux reconnaître le service militaire comme un service pour le pays et faire en sorte qu'il n'en résulte aucun désavantage pour l'astreint au service militaire dans sa formation professionnelle et sur le marché du travail.
- La limitation à 15% de la proportion de militaires en service long doit être maintenue.
- L'audition devant une commission d'admission doit être réintroduite comme condition d'admission au service civil.

IV. Armée

1. Développement

1.1. Consolidation et corrections de défauts

- Pour que les services actuels puissent être fournis correctement, il est important de combler rapidement les lacunes existantes. Pour cela il faut renoncer à la mise en œuvre d'idées non vérifiées et de mesures d'urgence préjudiciables; elles ne font que déstabiliser.
- L'armée XXI et l'étape de développement 08/11 sont à mettre en œuvre et à consolider complètement. Là où les planifications en rapport avec cette affaire sont avérées impraticables ou inexactes, les corrections doivent être entreprises rapidement.
- Une autre réforme fondamentale de l'armée n'est en ce moment pas nécessaire pour le bon développement futur de l'armée.

1.2. Décision du Conseil fédéral du 26 novembre 2008

- Le principal défaut du rapport sur la politique de sécurité 2010 est qu'il ne tire pas les conséquences logiques de l'analyse correcte de la menace et de la stratégie en matière de politique de sécurité, fondée sur la neutralité et l'autonomie. Ce manque de cohérence conduit le Conseil fédéral à proposer des solutions erronées notamment dans l'attribution des ressources matérielles et financières.
- Pire encore, le rapport sur la politique de sécurité n'est que la mise en œuvre de la susmentionnée décision du Conseil fédéral du 26 novembre 2008⁵, qui demande au DDPS la réduction immédiate de l'effectif et de l'équipement matériel de l'armée, et, en finalité, la réalisation d'économies supplémentaires.
- Ainsi les conséquences tirées du rapport sur la politique de sécurité 2010 et du rapport sur l'armée 2010 pour le développement de l'armée ne sont plus le résultat de l'analyse de la menace et de la stratégie qui en résulte, mais bien plus la mise en œuvre de cette décision du Conseil fédéral. Cela est particulièrement vrai pour les mesures d'économie et de réduction des effectifs dans le domaine de l'armée, cyniquement appelées « développement » dans le rapport, certaines de ces mesures étant même déjà mises en œuvre (mesures d'urgence).

5 Voir Note 4.

- Les réflexions sur la réduction ciblée demandée dans les deux rapports convainquent aussi peu que le fait que les circonstances et les raisons de la décision du Conseil fédéral du 26 novembre 2008 soient restées inconnues du grand public.
- Selon la Société Suisse des Officiers, cette réduction n'est rendue nécessaire ni pour des motifs de politique de sécurité ni pour les raisons démographiques et sociales avancées. Il est évident que l'intention de faire des économies supplémentaires dans le domaine de l'armée est la seule raison des réductions proposées dans les rapports.
- La Société Suisse des Officiers désapprouve cette simple stratégie d'économie du Conseil fédéral ; Elle est fautive et dangereuse en un certain nombre de points. Elle conduit non seulement à un manque d'expérience dans certains domaines, mais menace également la disponibilité à l'engagement de l'armée et, d'une manière irresponsable, la crédibilité de l'armée sur plusieurs années. Alors qu'elle n'est pas membre d'une alliance militaire, la Suisse dépense pour son armée, déjà de nos jours pas plus de la moitié de ce que des pays européens comparables dépensent pour l'entretien de leurs armées.
- Dans le cadre du traitement parlementaire des présents rapports, le Conseil fédéral doit démontrer de façon compréhensible les raisons et les critères pour « le développement de l'armée » et expliquer quels moyens financiers sont mis à disposition de l'armée au moins dans le moyen terme.

1.3. Société et économie

- Le déclin de la valeur sociale associée aux engagements de milice dans l'armée, la politique ou dans la société affaiblit l'idée de la milice et le système de milice en tant que base élémentaire de l'organisation du gouvernement et de l'armée.
- À l'armée, cette évolution des valeurs s'exprime avec la tendance à la baisse de la disponibilité à suivre une formation militaire supérieure et rend plus difficile le recrutement de cadres.
- Les absences au travail liées au service militaire sont, dans le secteur de l'économie privée comme dans des organisations de droit public, de moins en moins supportées.
- L'armée doit mieux réussir à démontrer les avantages de la sécurité pour la société et l'économie. L'armée apporte une contribution importante à une place économique stable en Suisse. Sans stabilité et sécurité, il n'y a ni liberté ni prospérité.
- L'armée doit de nouveau chercher plus le contact avec la population et l'économie et marquer sa présence. Cela peut être le

cas lors d'exercices de troupe, de journées portes ouvertes et de spectacles militaires, mais également avec l'ouverture de cours de formation militaires à des participants civils.

1.4. Doctrine et concept de l'armée

- L'armée a besoin d'une doctrine complète et orientée vers l'avenir, non seulement pour la défense, mais aussi pour des opérations de soutien en faveur d'autorités civiles et pour des opérations de maintien de la paix.
- Après l'adoption du rapport sur la politique de sécurité 2010 par le parlement, la doctrine est logiquement à dériver de l'analyse des menaces et des risques, tout en tenant compte des conditions cadres de la politique de sécurité et militaire (neutralité, coopération, etc.).
- Il est nécessaire d'élaborer un nouveau plan directeur de l'armée basé sur une doctrine complète. Le rapport sur l'armée 2010 n'est pas suffisant pour cela, parce qu'il sert en premier lieu à la mise en œuvre du rapport sur la politique de sécurité 2010.

2. Missions

2.1. Introduction

- Étant donnée la diversité des menaces et leur imbrication, les missions et les tâches, selon l'article 58 de la Constitution et l'article 1 de la loi militaire, sont à garder comme tels.
- L'armée constitue la seule réserve de sécurité du pays. En conséquence, elle doit pouvoir être engagée de façon multifonctionnelle.
- La sécurité, comme base de la liberté et de la prospérité, a non seulement sa valeur mais également son prix. En conséquence, l'armée doit être financée de sorte qu'elle puisse être engagée de manière efficace et conformément aux besoins.

2.2. Défense

- La défense est la raison d'être de l'armée.
- A une attaque militaire, il faut une réponse militaire. Pour la défense, il faut, entre autres, la capacité de conduire le combat interarmes sur terre et dans l'air, avec les moyens correspondants.
- Les effectifs doivent être déterminés de manière à ce que toutes les spécialités nécessaires soient disponibles et que l'instruction et le recrutement des cadres soient garantis. Un minimum de deux brigades complètement équipées est nécessaire pour pouvoir en

garantir l'entraînement en système et l'engagement efficace en défense.

- L'interopérabilité doit faire l'objet d'une attention particulière dans le domaine de l'instruction et dans le cadre de l'acquisition de matériel, partout où cela est possible et approprié.
- La formation de base dans les écoles de recrues doit être orientée à la défense.

2.3. Soutien aux autorités civiles

- Le déplacement de la probabilité d'engagement de l'armée de la défense vers des engagements de protection, y compris les opérations subsidiaires pour assister les autorités civiles, est une réalité. Le déplacement correspondant des moyens de l'armée fait donc sens, jusque dans une certaine mesure.
- Il faut éviter des engagements non limités qui sont du ressort de la police ou d'autres organisations civiles, comme p. e. des missions de surveillance.
- Des engagements dans le cadre de l'ordonnance sur l'appui aux manifestations civiles (Engagements OEMC) doivent être poursuivis dans le même cadre restreint qu'aujourd'hui.
- Il existe des situations en dessous du seuil de la guerre, auxquelles il ne peut pas être fait face avec les moyens à disposition lors d'une situation normale et qui requièrent une réserve stratégique et donc de l'armée. Néanmoins il ne doit pas être planifié de spécialisation des formations. Le principe doit être : « qui peut le plus peut le moins ».
- Les moyens d'aide en cas de catastrophe doivent être maintenus. Les formations correspondantes des troupes de sauvetage (Bataillon d'aide en cas de catastrophe) doivent être subordonnées aux régions territoriales.
- Il est souhaitable qu'il soit consacré à chaque canton un bataillon d'infanterie, qui serait alimenté par des militaires en provenance du canton concerné.

2.4. Promotion de la paix

- La Société Suisse des Officiers soutient les activités actuelles de la Suisse dans le domaine de la promotion de la paix civile et militaire.
- Les missions à l'étranger, sous mandat de l'ONU ou de l'OSCE et dans les régions où sont présents des intérêts suisses, comme au Kosovo (Engagement de la SWISSCOY), sont à maintenir et si possible à développer modérément. L'armée doit se concentrer sur

des prestations de niche qui apportent une haute valeur ajoutée à la région concernée ou à la communauté internationale.

- En prenant en charge la conduite du « Regional Joint Command North », dans le cadre de l'engagement de la KFOR en 2012, la Suisse peut apporter une contribution supplémentaire précieuse dans le contexte de la politique de sécurité de l'Europe du Sud-est.
- Toute prestation supplémentaire en faveur de la promotion de la paix doit être compensée par une augmentation correspondante du budget.
- Il doit être insisté sur le caractère volontaire des opérations militaires à l'étranger pour tout le personnel militaire (milicien et professionnel).
- Les opérations internationales doivent être accessibles de façon égale pour tout le personnel militaire (milicien et professionnel).
- Si besoin est, un nombre limité de militaires en service long doit pouvoir accomplir une partie de son service obligatoire dans le cadre d'un engagement pour la promotion de la paix à l'étranger.
- En outre les engagements militaires à l'étranger ne doivent pas être pris en compte aux jours de service obligatoire.

3. Organisation / Structures

3.1. Ancrage régional

- L'ancrage régional et linguistique est très important dans une armée de milice comme l'armée suisse.
- L'accès à toutes les fonctions militaires doit être garanti quelle que soit la langue nationale ou la provenance géographique du militaire.
- L'armée est trop centralisée. Les structures de l'armée doivent être, autant que possible, décentralisées, même si cette décentralisation entraîne un certain supplément de coûts.
- Il s'agit d'une obligation d'État, que l'armée corresponde au principe d'organisation fédéral de notre pays.

3.2. Conduite de l'armée

- La fonction du Chef de l'armée comme le plus haut officier en temps de paix est à maintenir ; il incarne l'armée. Dans l'armée il ne peut pas y avoir de responsabilité collective.

- Les états-majors et les structures au niveau armée (état-major et état-major de conduite de l'armée, BAC, BLA, HKA etc.) doivent être allégés et fusionnés. A leur place doit être mis un seul état-major (« État-major général ») sous la direction du remplaceant du Chef de l'armée.
- Le Chef de l'armée, son remplaceant et les commandants directement subordonnés constituent la conduite de l'armée.

3.3. Composantes militaires

- Le modèle des composantes militaires (Forces terrestres, Forces aériennes) doit être maintenu de façon adaptée.
- Il faut le rationaliser aussi loin que possible et le transférer dans de nouvelles structures.

3.4. Formations d'application et d'engagement

- L'instruction de base (écoles) et le perfectionnement (cours) doivent être séparés dans la structure.
- Les écoles (écoles de recrues, de sous-officiers et d'officier) sont à regrouper en formations d'application et les unités et corps de troupe dans des grandes unités qui constituent les formations d'engagement (telles que, brigades, régions territoriales, etc.).

3.5. Base des forces armées

- Une combinaison de la BLA et de la BAC en une seule base des forces armées est dans un premier temps peu réaliste ; pour l'instant ce ne serait pas gérable.
- Les corrections des défauts de la base logistique de l'armée et de la base d'aide au commandement doivent être traitées en priorité.
- L'avantage financier de l'outsourcing et de la privatisation doit être clairement démontré. La logistique et l'aide au commandement doivent assurer leur disponibilité à l'engagement en premier lieu avec l'aide de la troupe.

3.6. Effectifs

- Seule une armée de milice entièrement équipée et avec un effectif actif d'au moins 120'000 militaires est en mesure d'accomplir de manière crédible les missions constitutionnelles de l'armée. Cette taille de l'armée correspond aux exigences en matière de rendement, de capacité de disponibilité de l'armée.
- Comme le prouve le rapport complémentaire du DDPS du 28 mars 2011 au sujet du rapport sur l'armée 2010, les autres mo-

dèles avec un effectif inférieur ne sont pas en mesure de pleinement satisfaire ces exigences.

- Le récent passé a démontré dans quelle mesure peuvent se produire des situations, qui exigent l'engagement de l'armée pour la protection de la population et le soutien aux autorités civiles. Il serait par conséquent irresponsable de réduire l'effectif de l'armée, en raison de la demande, par le Conseil fédéral dans le rapport sur la politique de sécurité, d'une réduction à 80'000 militaires pour des raisons en premier lieu financières.
- Dans le cadre de la réduction de l'effectif de l'armée il doit être renoncé à la dissolution de formations (notamment des corps de troupes et des Grandes Unités). La réduction supplémentaire des quelques unités encore présentes à ce jour rendrait particulièrement difficile le recrutement et la formation des cadres, marginaliserait la milice et provoquerait une fracture entre l'armée, la société et l'économie. Il ne serait en conséquence pas possible de réaliser des économies.
- Eventuellement il serait possible de réduire l'effectif des différentes formations (états-majors et troupes). De cette façon les formations, quelques fois trop grandes de nos jours, seraient plus aisées à conduire. En même temps, le minimum de moyens et de fonctions supérieures, nécessaire à un recrutement et à une instruction complète de cadres resterait assuré.

3.7. Réserve

- Le système des brigades de réserve ne fonctionne pas parce que leur nécessité n'a pas été démontrée. Il s'agit de renoncer à une réserve structurée. Les brigades de réserve actuelles doivent être converties en brigades actives.
- Celui qui à terminé son service militaire, doit être correctement mis en congé et éventuellement affecté à une réserve centrale inactive.
- Cette réserve inactive, non structurée et non équipée, peut servir de ressource de personnel supplémentaire pour assurer une certaine capacité à durer.

3.8. Disponibilité

- Une disponibilité échelonnée et la création de formations d'alarme sont à étudier et à mettre en œuvre de façon adaptée au besoin et au danger.
- Un système de mobilisation permettant un déploiement des formations (états-majors et troupes) rapide et adapté à la situation doit être mis en place.

3.9. Infrastructure

- Le concept de déploiement et le nombre de places d'armes ne doivent pas être basés uniquement sur des considérations économiques, mais être adaptés aux besoins de l'armée et de ses membres.
- La réduction des places d'armes doit être modérée. Il est important de faire attention à une large présence régionale de l'armée, mais également à la répartition équitable des nuisances entre les cantons.

3.10. Modèle de l'obligation de servir

- Le rythme annuel en ce qui concerne les cours de répétition est à conserver.
- Ceux qui font leur cours de répétition dans leur formation respective chaque année sans le reporter doivent être récompensés afin de réduire le nombre de demandes de report du service.
- Le système de service long dans sa forme actuelle et avec la limitation en vigueur de 15 % de l'effectif d'un recrutement a fait ses preuves.
- Le nombre des jours annuels de service n'est pas seulement un facteur de coûts qui est à réduire selon les idées du Conseil fédéral⁶ mais en première ligne un indicateur pour l'état de formation et le degré de préparation de la milice. Au point de vue des finances les jours de service effectués par la milice ne sont pas décisifs. Il est à renoncer à une limitation arbitraire des jours de service annuels actuellement de 6.4 millions à 5 millions en avenir.

3.11. Personnel professionnel

- L'armée de milice dépend de la présence suffisante de personnel professionnel en qualité et en quantité pour l'instruction.
- Le problème du manque de cadres professionnels (officiers et sous-officiers) doit être résolu rapidement avec des mesures appropriées. Il s'agit de renoncer à l'emploi de militaires contractuels pour combler les lacunes.
- Le profil de carrière du personnel professionnel (en particulier des officiers de carrière) est à adapter en tenant compte du fait que de nos jours la profession militaire n'est plus pratiquée pendant toute une vie active. Il s'agit de mettre à disposition des cadres professionnels, pour lesquels un engagement approprié n'est plus

6 Rapport sur l'armée 2010, pages 72-73.

envisageable, des mesures adéquates pour une transition facilitée vers l'économie privée.

- Il s'agit de mettre en place un cours d'instruction analogue à l'ancienne « Ecole militaire 1 » pour les futurs officiers de carrière, qui seront formés et engagés en priorité dans une fonction d'« instructeur ».

4. Instruction

4.1. Instruction de base

- Le nombre d'écoles de recrues annuelles est à adapter aux conditions cadres et aux besoins des différentes armes, l'objectif étant un retour à un modèle à deux départs (ER d'hiver et d'été).
- Le modèle à deux départs (sans chevauchement des écoles de recrues) permettrait aux cadres professionnels de suivre une formation complémentaire.
- Il est tout à fait sensé de faire varier la durée des écoles de recrues en fonction des besoins.
- Les recrues devraient toujours être encadrées et instruites par des cadres de milice. Cela ajoute une plus-value aux cadres et renforce ainsi le système de milice.
- La centralisation croissante des écoles de recrues rend difficile le libre choix de l'arme aux recrues provenant de régions périphériques.
- Chaque soldat a le droit d'être instruit dans sa propre langue nationale (allemand, français, italien). Les coûts plus élevés qui en résultent doivent être acceptés comme une référence aux particularités du pays.

4.2. Instruction des cadres

- L'instruction dans l'armée est à axer essentiellement sur la formation optimale des cadres de tous les niveaux.
- L'instruction au grade de lieutenant (chef de section) en une année a fait ses preuves. Il faut renoncer en principe à un fractionnement.
- Le rapport entre la théorie et la pratique est actuellement insatisfaisant. Lors de la conception du service pratique (« paiement de galons »), l'accent doit être mis sur l'expérience pratique.
- Afin de permettre aux cadres et aux recrues de vivre une expérience réussie, les cadres devraient être en règle générale vers leur troupe pendant toute la durée de l'école de recrues.

- Les chefs de section et les commandants de compagnie doivent effectuer un payement de galons durant une école de recrues entière.
- Les cadres en paiement de galons doivent être soutenus et coachés de manière efficace par des officiers et des sous-officiers de carrière.
- L'expérience de la conduite acquise à l'armée sert également les intérêts de l'économie. Toutefois, l'armée doit en premier lieu axer l'instruction sur ses propres besoins.
- Il doit être mis en place des incitations supplémentaires pour faciliter le recrutement de cadres, par exemple sous la forme d'un soutien financier, de décharges administratives ou de certains avantages.

4.3. Coopération internationale

- L'engagement de nombreux systèmes d'armes ne peut pas, ou seulement dans un cadre partiel, être entraîné sur des places d'armes suisses. Pour cette raison certaines séquences d'entraînement ou des cours de répétition entiers doivent pouvoir avoir lieu à l'étranger.
- Le niveau élevé de coopération pour l'instruction avec l'étranger dans le domaine des Forces aériennes est à maintenir et à étendre dans le domaine des Forces terrestres.

5. Technologie / Armement

5.1. Equipement

- Les projets d'armement doivent être planifiés sur la base de la stratégie en matière de politique de sécurité et des missions de l'armée. L'acquisition d'armement doit être opportune, transparente et compréhensible. Les solutions spéciales « à la suisse » sont, si possible, à éviter ; il est préférable d'utiliser des technologies et des standards qui ont fait leurs preuves.
- Toutes les unités d'engagement et les formations d'application (instruction) doivent être équipées complètement et de manière appropriée avec du matériel moderne. L'équipement est à axer sur des engagements lourds/exigeants.
- Les acquisitions doivent être priorisées et les conditions cadres du financement doivent être prises en compte. En particulier les lacunes suivantes doivent être corrigées rapidement:
 - Défense contre avion et défense de l'espace aérien (remplacement du « Tigre ») ;

- Armes d'appui pour les troupes de combat ;
- Moyens de conduite et d'exploration (mise en réseau de la Conduite des opérations).

5.2. Niveau technologique

- Il s'agit d'atteindre un niveau technologique, qui correspond à la moyenne de pays européens comparables.
- Les systèmes dépassés doivent être complètement et rapidement liquidés ou dans l'idéal vendus. La planification de la liquidation doit faire partie du processus d'acquisition.

5.3. Remplacement partiel du Tigre

- L'achat d'un nouvel avion de combat pour remplacer l'obsolète avion de combat F 5 « Tigre » est absolument nécessaire et doit être effectué sans délai.
- Ce remplacement doit être financé par un budget extraordinaire et non pas grever les programmes d'armement ordinaires.

5.4. Politique d'armement

- L'importance de la sauvegarde d'une capacité minimale en matière de production de matériel militaire a été démontrée de manière détaillée dans le cadre de la votation populaire pour l'interdiction d'exporter du matériel de guerre du 29 novembre 2009 refusée par le peuple et les cantons.
- Le savoir-faire et les places de travail de l'industrie de l'armement sont à préserver.
- Lors de l'achat de matériel militaire la coopération internationale doit être mise en œuvre de manière bénéfique.

6. Finances

6.1. Processus de planification

- Au travers de son objectif de réduire d'un quart l'armée en matière de matériel, de personnel et de finances (décision du Conseil fédéral du 26 novembre 2008), le Conseil fédéral a fixé des conditions cadres pour le développement de l'armée incohérentes et même contradictoire avec les autres exigences du rapport sur la politique de sécurité 2010.
- La Société Suisse des Officiers s'attend à ce que le Conseil fédéral respecte le processus systématique de la politique de sécurité, ne le contourne ni ne lui porte préjudice pour des conditions financières.

6.2. Sécurité financière

- Tandis que les dépenses pour la défense augmentent depuis des années globalement et dans toute l'Europe⁷, elles ont diminué de manière continue en Suisse depuis la fin de la guerre froide 1989⁸.
- Aujourd'hui la Suisse dépense 4,2 milliards de francs par année pour sa défense⁹, ce qui correspond à une part de 0,8 % du produit intérieur brut¹⁰. La Suisse dépense donc moins¹¹ pour sa défense que chacun des pays comparables d'Europe.
- L'origine d'une grande partie des lacunes et défauts actuels de l'armée provient du sous-financement de l'armée constaté depuis des années. Cette tendance irresponsable à réduire les dépenses militaires doit être stoppée impérativement pour éliminer ces défauts et acquérir de nouveau la liberté d'action nécessaire pour un développement de l'armée visionnaire et efficace.
- Afin d'assurer un approvisionnement complet et rapide et un financement de l'armée à long terme, le pourcentage du produit intérieur brut lié aux dépenses pour la défense doit être stabilisé au niveau d'états comparables mais à au moins 1,0 à 1.5 %.
- Le volume d'investissements annuels (« programme d'armement ») ne doit pas descendre en dessous de 1 milliard de francs.
- Il faut examiner la possibilité, dans le cas où le crédit annuel pour la défense n'est pas épuisé, d'ouvrir un fond d'acquisition alimenté par le résidu. Le fond doit assurer l'acquisition de matériel pour l'armée pendant les périodes nécessitant des besoins d'investissements élevés.
- Des budgets quadriennaux doivent être introduits afin de donner à l'armée une plus grande sécurité de planification et une plus grande liberté d'action.

7 Les dépenses à l'échelle mondiale pour la défense ont augmenté dans les années 2001-2010 de 50% (de 1'044 à 1'630 milliards de US-Dollar) et à l'échelle européenne de 12 % (de 336 à 382 milliards US-Dollar) (SIPRI Stockholm International Peace Research Institute, Background paper on SIPRI military expenditure data, 2010).

8 La Suisse a réduit les dépenses de défense adaptées au pouvoir d'achat dans les années 1990-2008 de 5,3 à 3,2 milliards de francs, ce qui représente environ 40 %.

9 Compte d'Etat 2010.

10 Le produit intérieur brut (PIB) nominal de la Suisse était à 546 milliards de francs en 2010 (Banque nationale suisse, Statistisches Monatsheft, mai 2011). La part des dépenses pour la défense au PIB s'est réduit de 1,7 % à 0,8 % dans les années 1989-2010 (SIPRI Military Expenditure Database, 2011).

11 La part des dépenses pour la défense au PIB 2009 est à 0,9% en Autriche, 1,2 % en Suède, 1,4 % en Allemagne, 1,5 % en Finlande, 1,8 % en Italie et 2,5 % en France (SIPRI Military Expenditure Database, 2011).

6.3. Financement extraordinaires

- L'acquisition de systèmes onéreux (comme p. e. le remplacement des Tigre) n'est possible qu'au moyen de financement extraordinaire aussi longtemps que le budget annuel de l'armée ne sera pas augmenté substantiellement et en fonction des besoins.
- Le comblement des lacunes et défauts existants doit également être assuré par un financement extraordinaire.

7. Bilan

- L'armée XXI et l'étape de développement 08/11 doivent être consolidés et mis pleinement en œuvre. Les lacunes existantes doivent être corrigées avant que l'armée ne soit soumise à d'autres adaptations. Une autre véritable réforme de l'armée n'est pas une nécessité.
- La stratégie d'économies introduite par le Conseil fédéral avec le rapport sur la politique de sécurité 2010 en tant que base pour le développement de l'armée doit être désapprouvée. Elle ne conduit pas seulement vers de nouvelles lacunes de compétences, mais met en danger la disponibilité à l'engagement et par conséquent la crédibilité de l'armée sur plusieurs années de façon irresponsable.
- L'armée doit à nouveau être en mesure de remplir pleinement ses missions constitutionnelles. Pour cela elle a besoin d'un effectif actif d'au moins 120'000 militaires. Cette taille de l'armée répond aux exigences qui sont à poser en termes de performance, de capacité à durer et de capacité de réaction.
- La défense n'est pas seulement la raison d'être des forces armées, mais aussi sa mission la plus exigeante. Par conséquent, l'armée doit être formée et équipée en premier lieu pour la défense.
- Pour assurer un équipement moderne et complet ainsi qu'un financement durable de l'armée, le pourcentage du produit intérieur brut affecté aux dépenses pour la défense doit être stabilisé sur le niveau d'états correspondants, mais au moins entre 1,0 à 1,5 %.

V. Revendications

→ Renforcer le système de milice:

1. Le **service militaire obligatoire** doit être maintenu et appliqué avec rigueur.
2. Le **système de milice** doit être sauvegardé et renforcé. L'armée doit être organisée et instruite selon les moyens et les besoins de la milice.
3. L'armée doit être **décentralisée** et ancrée dans toutes les régions du pays.
4. Chaque militaire doit avoir la possibilité d'accomplir son école de recrues dans une des **langues officielles de la Suisse** (allemand, français, italien).
5. Le nombre des **jours de service** ne doit pas être limité pour des raisons financières.
6. L'audition personnelle doit être réintroduite pour la sélection au **service civil**.

→ Garantir les missions constitutionnelles:

7. La capacité de l'armée à **défendre** est sa compétence centrale et sa raison d'être. C'est d'abord dans ce but que l'armée doit être organisée, instruite, et équipée.
8. Afin que les missions puissent être accomplies de manière effective et que la capacité à durer soit assurée même lors d'engagements de longue durée, **l'effectif nominal de l'armée** doit être d'au moins 120'000 militaires.
9. Le nombre de **formations** ne doit pas être réduit.
10. Il doit être renoncé à **une réserve** structurée et les formations de réserve sont à transformer en formations actives.
11. Les engagements à l'étranger au profit du **maintien de la paix** doivent être orientés sur les prestations de niches à hautes valeurs ajoutées pour la région concernée ou la communauté internationale.

→ Améliorer l'équipement:

12. Les formations de l'armée doivent être **équipées** complètement. Les lacunes dans le domaine de l'équipement sont à corriger rapidement.

13. Il est nécessaire de tendre vers **un niveau technologique** qui correspond à la moyenne de pays comparables en Europe.
14. Par le biais de l'introduction et la généralisation de systèmes appropriés d'informations et de conduite, l'armée doit être apte à la **conduite d'opérations en se basant sur un réseau unique**.
15. Les **Forces terrestres** doivent être équipées de matériel lourd moderne (chars, artillerie) et capables de fonctionner en tant que système intégral dans toutes situations. L'infanterie doit être équipée de véhicules pare-éclats, de moyens antichars et d'armes à trajectoire courbe à grande portée.
16. Les **Forces aériennes** doivent être capables au service de police de l'air, à la défense contre avions et au combat terrestre. L'achat d'un nouvel avion doit être poursuivi.
17. La **logistique** doit être adaptée aux besoins de la troupe. Le matériel mis à disposition de la troupe doit rester en permanence prêt à l'engagement à au moins 80 %.

→ **Optimiser l'instruction:**

18. Les **responsabilités d'engagement, de conduite et d'instruction** des chefs de tous les niveaux ne doivent pas être séparées.
19. La **formation des cadres** doit être au centre de l'instruction militaire.
20. Les écoles de recrues et de cadres doivent être coordonnées avec **les formations civiles et les programmes universitaires**.

→ **Permettre l'avenir:**

21. Sur le long terme, la dépense moyenne annuelle pour la défense du pays doit être au moins entre **1,0 à 1,5 % du produit intérieur brut**.
22. Pour le développement de l'armée il est nécessaire d'élaborer un nouveau **plan directeur de l'armée** sur la base d'une doctrine globale.
23. Les **bases de la politique de sécurité** doivent faire l'objet d'une révision régulière à chaque nouvelle période de législature et à rédiger de nouveau tous les dix ans.